

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 05 juillet 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 27/06/2019

Présents : 20

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

*L'an deux mille dix-neuf et le cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

**Présents :** Jean ARCAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Philippe VIDAL

**Représentés:**

**Présents non votants :**

**Excusés:** Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL

**Absents:**

**Objet : Opération Grand Site " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : projet interdépartemental de valorisation des itinérances douces entre trois Grands Sites de France en projet**

La mise en place d'un projet d'itinérance et de découverte entre Grands Sites voisins a fait l'objet d'une fiche action inscrite au programme d'actions 2019-2023 de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian », validé en Comité de pilotage de l'OGS le 18 décembre 2018 puis en Comité syndical du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays HLV) le 2 avril 2019.

Le projet « Escapade Nature sans voiture » initié par le Réseau des Grands Sites de France vise à développer l'itinérance douce à l'échelle de plusieurs Grands Sites de France en mettant en évidence une nouvelle manière de voyager à travers le récit d'une découverte globale (hébergements, restauration, sentiers de randonnées, itinéraires vélos, activités...), qui passe par une immersion sans voiture. Il a déjà été mis en place dans le Pays Cœur d'Hérault pour relier les trois Grands Sites des Gorges de l'Hérault, du Cirque de Navacelles, et du Lac du Salagou (cf Charte d'engagement « Escapade nature sans voiture », ci-annexée).

Il s'agit de mettre en place le même type de projet pour relier les trois Grands Sites de France en projet voisins :

- Canal du Midi-Béziers-Languedoc-Méditerranée,
- Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian,
- Cité de Carcassonne

soit sur un territoire à cheval sur les deux départements de l'Aude et de l'Hérault.

Ce projet interdépartemental a été co-construit avec Hérault Tourisme, Aude Tourisme, le Pays Haut Languedoc et Vignobles, l'Association de préfiguration du Grand Site de France en projet Canal du Midi-Béziers-Languedoc-Méditerranée, et le Syndicat mixte de l'Opération Grand Site Cité de Carcassonne.

Suite à une première réunion technique entre les partenaires le 3 avril dernier, une convention cadre de partenariat (ci-annexée) a été élaborée, elle a pour objet de préciser :

- le contexte général et l'historique du projet,
- l'objet,
- les objectifs,
- les partenaires pilotes du projet (les cinq structures signataires de la convention),
- les modalités de gouvernance et de pilotage (avec comité de pilotage, comité technique, groupes techniques thématiques),

- le phasage du projet (phase d'études, phase de test, phase de communication et de mise en marché),
- la coordination du projet (confiée à Hérault Tourisme),
- les modalités financières,
- la durée de la convention (24 mois),

Concernant les modalités financières, il est précisé que seul le coût de la 3<sup>ème</sup> phase de communication, qui n'interviendra pas avant 2021, sera à prendre en charge par les trois territoires.

Après avis favorable du comité des élus du Grand Site réuni le 24 juin dernier,

La Président propose à l'assemblée :

- de prendre acte des éléments exposés ci-dessus, dans la charte d'engagement « Escapade nature sans voiture » et dans la convention cadre de partenariat proposée (ci-jointes),
- de se lancer dans la mise en œuvre de ce projet interdépartemental de valorisation des itinérances douces entre trois Grands Sites de France en projet,
- de m'autoriser à signer la charte d'engagement et la convention cadre de partenariat proposées,
- de m'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- de m'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- prend acte des éléments exposés ci-dessus, dans la charte d'engagement « Escapade nature sans voiture » et dans la convention cadre de partenariat proposée (ci-jointes),
- accepte que le le Pays Haut Languedoc et Vignobles se lance dans la mise en œuvre de ce projet interdépartemental de valorisation des itinérances douces entre trois Grands Sites de France en projet,
- autorise le Président à signer la charte d'engagement et la convention cadre de partenariat proposées,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 5 juillet 2019

Le Président,  
Jean ARCAS

